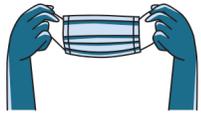


LES MESURES AU TRAVAIL

Mise à jour le 10/09/2021



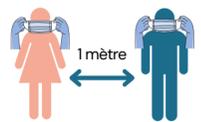
1

Port du masque obligatoire.



2

Lavage des mains régulier au savon et particulièrement après manipulation d'objets et de documents en provenance de l'extérieur (ou à défaut avec une solution hydroalcoolique).



3

Respect des gestes barrières.



4

Limitation des regroupements (réunion, cafétéria, lieu commun).



5

Pas de partage du matériel (stylo, cahier, téléphone, etc.).



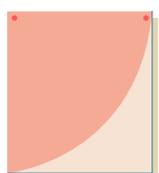
6

Nettoyage quotidien du bureau, du matériel informatique et du téléphone.



7

Aération régulière des espaces de travail.



8

Pour chaque bureau collectif, salle de réunion, lieu commun: affichage à l'entrée du nombre de personnes maximum dans la pièce et le respect des gestes barrières.



9

En cas de symptôme grippal, consultation d'un médecin après avoir informé le responsable hiérarchique.



10

Partage des difficultés liées au bouleversement de l'organisation du travail (responsable hiérarchique, service prévention et santé au travail, etc.).